6ème Arrondissement Municipal

58, rue de Sèze

Lyon, le 26 octobre 2022,

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT Présidence de M. BLACHE

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU MARDI 18 OCTOBRE 2022

- Désignation d'un secrétaire de séance : Madame NAZARET
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2022 : à l'unanimité

PRÉSIDENT: Monsieur BLACHE, Maire

SECRÉTAIRE ÉLUE: Madame NAZARET

PRÉSENT(E)S: M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M. AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M. BRUN, Mme CABRERA, Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. STUDER, Mme AZOULAY, Mme BURTIN, M. AUGOYARD, Mme DELAUNAY, M. REVEL, Mme LAHMAR, Mme LACROIX, Mme NAZARET, Mme BRUGNERA

EXCUSÉ(E)S: M. BOUZARD, Mme TRIBALAT, M. SOULIER, Mme DELAUNAY

<u>DÉPÔTS DE POUVOIR</u> : M. BOUZARD, pouvoir donné à M. DUVERNOIS ; Mme TRIBALAT, pouvoir donné à M. BRUN ; M. SOULIER, pouvoir donné à Mme RAMET ; Mme DELAUNAY, pouvoir donné à M. REVEL

ABSENT(E)S: aucun

Présidence de Monsieur Pascal BLACHE, Maire

Le mardi 18 octobre 2022 à 18 h 30, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'arrondissement, dûment convoqués le 12 octobre 2022 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en mairie du 6ème arrondissement dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil d'arrondissement à 18 h 32.

M. LE MAIRE: « Mesdames et Messieurs les Élus, bonsoir.

Comme à l'accoutumé, je vous propose de souhaiter les anniversaires passés.

En l'occurrence nous souhaiterons aujourd'hui quatre anniversaires :

- Madame Armelle NAZARET, née le 28 septembre :
- Madame Delphine BORBON, née le 30 septembre ;
- Monsieur Jean-Michel DUVERNOIS, né le 03 octobre ;
- Monsieur Ludovic HERNANDEZ, né le 16 octobre.

Très bon anniversaire à vous. »

*_*_*

Communications de Monsieur Pascal BLACHE, Maire

Monsieur le Maire souhaite également, avant de débuter la séance, communiquer sur le contexte géopolitique européen.

M. LE MAIRE : « Je souhaite faire une communication en ma qualité de Maire du 6ème arrondissement.

Vous savez que je suis d'un naturel plutôt optimiste mais force est de constater, malheureusement, que le contexte géopolitique européen est inquiétant.

Le continent européen voit naître, ou renaître, de nombreux conflits : en Ukraine, bien-sûr, en Iran où une révolution est en train de se dérouler avec une répression d'une force inouïe, et en Arménie aussi.

C'est sur ce pays, plus particulièrement, que je souhaite m'exprimer ce soir. La presse nationale se fait assez peu l'écho de ce qui se passe là-bas. Cela commence un peu à bouger maintenant.

En 2020, le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan a ressurgi. L'Union Européenne a travaillé à un processus de paix entre ces deux pays mais les tensions n'ont cessé de croître.

Le mois dernier, en septembre, de nouveaux affrontements ont eu lieu. 170 soldats ont perdu la vie et des centaines de civils arméniens ont fui.

L'Union Européenne reste impliquée dans le processus de paix qui se voit fragilisé, pour ne pas dire anéanti.

J'ai donc souhaité en préambule de ce Conseil d'arrondissement m'exprimer sur ce conflit et assurer à la communauté arménienne mon plein soutien. Communauté arménienne qui est d'ailleurs très présente en France.

C'est la raison pour laquelle, durant le Conseil d'arrondissement, le drapeau arménien flottera derrière moi, au côté de celui de l'Europe et de la France. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LACROIX qui souhaite intervenir en amont de ce Conseil d'arrondissement.

Mme LACROIX : « Bonjour Mesdames et Messieurs les Élu-e-s,

Je souhaitais par la présente intervention remercier, au nom des élu-e-s écologistes du 6ème arrondissement, tous les groupes politiques du Conseil municipal lyonnais pour leur implication et leur engagement dans le groupe de travail transpartisan chargé d'élaborer le plan de sobriété de notre ville.

Je m'appuierai sur cette citation du journal « Le Monde » : « Les trois groupes d'opposition ont répondu favorablement à la proposition de la majorité municipale, en participant aux réunions préparatoires et en se présentant autour du maire pour l'annonce collective des décisions à la presse. De mémoire municipale, l'exercice est inédit. »

Ce travail d'envergure a permis de cibler les mesures permettant d'atteindre les 10 % d'économie d'énergie. Ce plan est d'une part solidaire – il permet le maintien des services publics – et exemplaire – en agissant à tous les niveaux, à court et à moyen termes.

Et pour renforcer ce propos, je souhaite souligner l'implication constante, rigoureuse et constructive de Madame Laurence CROIZIER, toujours présente et pertinente lors de chacune de ces réunions.

Je souhaite donc adresser à tous les groupes politiques un profond remerciement pour cette dynamique constructive.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame BRUGNERA.

Mme BRUGNERA: « Merci Monsieur le Maire.

Vos propos, à vous Monsieur le Maire et à vous Madame LACROIX, m'amènent à faire quelques remarques.

Tout d'abord, vous remercier Monsieur le Maire pour votre propos introductif. Effectivement, le conflit qui se déroule aujourd'hui en Arménie est très peu évoqué dans les médias.

Nous sommes un certain nombre de députés à faire partie du groupe d'amitié France-Arménie et à avoir alerté à la fois, bien sûr, l'Union Européenne – notamment par rapport au sujet du gaz venant d'Azerbaïdjan, nous suivons le sujet avec intérêt – le Gouvernement. Le Président de la République, vous le savez, s'est investi sur le sujet il y a peu en organisant une réunion des principaux responsables.

Je me joins à votre propos pour vous dire à quel point nous soutenons le peuple arménien qui a été attaqué, sur son sol, par l'Azerbaïdjan. Je crois qu'il faut le dire, car cela est extrêmement grave et, bien sûr, nous continuerons ce que nous pouvons faire pour alerter. Un déplacement de députés en Arménie est prévu à la fin du mois.

C'est un sujet qui nous tient extrêmement à cœur. Merci beaucoup pour vos propos.

Sur votre remarque, Madame LACROIX, sur le travail transpartisan, je m'en réjouis aussi et l'appelle toujours de mes vœux.

Je ne pense pas que ce soit la première fois qu'il y a un travail transpartisan à la mairie de Lyon. Et je l'appelle de tous mes vœux où que ce soit. Que ce soit en mairie d'arrondissement, où cela se passe aussi, en mairie centrale et aussi à l'Assemblée, puissent tous les groupes politiques faire de même. »

*_*_*

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux articles L. 2121-15 et L. 2511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'à l'article 3 du Règlement intérieur du Conseil du 6ème arrondissement, Monsieur le Maire propose de désigner Madame NAZARET pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame NAZARET procède donc à l'appel nominal après y avoir été invitée par Monsieur le Maire.

*_*_*

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2022

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers d'arrondissement ont été destinataires du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 13 septembre 2022 et demande si des observations sont à formuler.

Aucune observation n'étant soulevée, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal au vote.

LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

*_*_*

Examen des rapports

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'arrondissement de passer à l'examen des 18 rapports composant l'ordre du jour de cette séance.

Rapport 06.22.320 - Rémunération des agents recenseurs 2023

Rapporteur : Monsieur Pascal BLACHE

Monsieur le Maire se fait rapporteur de ce dossier.

M. LE MAIRE: « Comme indiqué dans l'ordre du jour, je me ferai rapporteur de ce dossier.

Comme chaque année, la Ville de Lyon se voit confier la responsabilité de la préparation et de la réalisation des opérations de recensement auprès d'un échantillon de 8 % de la population de ses arrondissements.

Dans ce cadre, l'INSEE verse chaque année une dotation forfaitaire de recensement indexée sur les populations légales en vigueur au 1^{er} janvier de l'année précédente et d'un taux de réponse internet fixé par arrêté. En 2022, cette dotation s'élevait à un montant de 99 636 euros pour 24 388 logements à enquêter.

Les agents recenseurs sont recrutés et rémunérés par la Ville parmi les employés municipaux et ceux du CCAS, en activité ou retraités, voire parmi les étudiants du bassin de la Métropole de Lyon.

Afin de mettre en conformité les modalités de rémunération des agents recenseurs avec le cadre réglementaire, un nouveau barème a été adopté pour la campagne 2022. Ce dernier intègre le retour d'expérience des années antérieures et porte une attention particulière aux conditions de réalisation des missions par les agents.

Une nouvelle réflexion sera menée prochainement afin d'adapter la prise en compte des conditions de réalisation du recensement de la population aux évolutions de traitement de la mission.

Dans cette attente, il n'a pas été envisagé de modifier les modalités de rémunération des agents recenseurs pour la campagne 2023.

Les modalités de rémunération seront donc toujours les suivantes :

- Pour les agents de la Ville de Lyon en activité appartenant aux cadres d'emplois B et C, il est proposé une rémunération sur le principe d'heures supplémentaires tenant compte d'une base forfaitaire de 20 minutes par logement effectivement enquêté et complété, que le logement soit occupé ou vacant ;
- Pour les agents vacataires, il est proposé une rémunération de 5 euros bruts par feuille de logement effectivement enquêté et complété, qu'il soit occupé ou vacant.

De plus, afin de valoriser le temps nécessaire aux agents pour aborder leur mission dans les meilleures conditions, deux temps sont rendus obligatoires :

- La formation INSEE, qui implique une présence d'une à deux demi-journées obligatoires ;
- Le temps de reconnaissance des secteurs à enquêter.

Il est donc proposé une indemnisation à hauteur de quatre heures supplémentaires pour la réalisation de la tournée de reconnaissance, le temps de formation étant quant à lui comptabilisé sur le temps de travail de l'agent.

Pour ce qui est des agents vacataires, il est proposé une indemnisation complémentaire à hauteur de 60 euros bruts permettant de couvrir à la fois le temps de formation mais également celui de la tournée de reconnaissance. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNAMITÉ.

Rapport 06.22.321 – Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2022 – Approbation de conventions

Rapporteur: Madame Analia CABRERA

Monsieur le Maire indique que, contrairement à ce qui est inscrit à l'ordre du jour, ce sera Madame CABRERA qui présentera ce rapport.

Mme CABRERA: « Monsieur le Maire, chers collègues Élus,

Depuis 1999, la Fête des Lumières propose pendant quatre nuits des rendez-vous artistiques gratuits au cœur de la Ville.

Cette année, la Fête des Lumières aura lieu du mercredi 8 au samedi 11 décembre.

Une œuvre à portée sociale caritative autour de la tradition du lumignon est proposée chaque année. Nous nous félicitons de pouvoir participer aux « Lumignons du Cœur » au sein même du Parc de la Tête d'Or cette année.

Le 6^{ème} arrondissement recevra également trois installations (Parc de la Tête d'Or, Allée Achille LIGNON, Berges hautes – Quai de Serbie) pour un budget total de 48 000 euros.

Mesdames et Messieurs, je vous propose d'approuver cette programmation et de voter ces subventions.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNAMITÉ.

Rapport 06.22.322 – 7^{ème} rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – Année 2021

Rapporteur: Madame Delphine BORBON

Monsieur le Maire demande à Madame BORBON de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme BORBON: « Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous allons prendre acte et approuver le rapport 2021 en matière d'égalité femmes - hommes de la Ville de Lyon.

L'égalité femmes-hommes reste un combat de tous les instants, y compris chez nous. Mais nous ne pouvons pas aborder le débat de l'égalité sans avoir une pensée et rendre hommage à toutes les femmes et à tous les hommes qui se battent avec courage dans certains pays. Je citerai l'Iran, l'Afghanistan, il y en a d'autres, malheureusement, qui se battent pour la liberté, l'égalité et la défense des droits humains.

Ici tout n'est pas parfait, loin de là, mais des avancées existent. Nos politiques s'emparent du sujet depuis plusieurs années maintenant. Preuve en est, sur le plan national, le projet de Loi de Finances pour 2023 prévoit une hausse de 15 % du budget dédié à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Depuis sept ans maintenant, la Ville de Lyon présente son rapport annuel. Il rend compte des actions menées et celui de cette année se compose de quatre parties :

- 1ère partie : La politique de ressources humaines menée par la Ville de Lyon ;
- 2ème partie : L'enjeu transversal des politiques publiques ;
- 3^{ème} partie : Diffuser et promouvoir une culture commune de l'égalité entre hommes et femmes sur le territoire ;
- 4ème partie : Les ressources dédiées en 2021.

Un rapport qui s'inscrit dans une continuité.

Nous noterons, pour finir, que le 6ème arrondissement a poursuivi et poursuit ses actions en faveur de ce sujet en accompagnant les structures du territoire, comme « Au Tambour » et « Femmes battantes », et en organisant des événements.

Certains sont d'ailleurs cités dans ce rapport et il y en a plusieurs pour le 6ème arrondissement. Je vous en cite quelques-uns : la conférence « Plus heureuse dans sa ville en se libérant du stress et de la charge mentale ! » qui était organisée par Marie COSTA, l'exposition sur le matrimoine organisée par l'association « Femmes Solidaires », la conférence sur l'impact de la crise de la COVID-19 sur les femmes organisée par « Regards de Femmes » et d'autres que je ne citerai pas.

Je vous laisserai, pour ceux qui ne l'ont pas encore lu, prendre connaissance du rapport et je vous remercie. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur AUGOYARD qui salue le travail conduit par Madame BORBON dans ce domaine et souhaite formuler quelques remarques.

La première remarque de Monsieur AUGOYARD est un regret quant à l'absence de mention de l'apport du droit européen dans ce rapport malgré son intérêt pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Il espère donc que cette absence n'est pas la résultante du rapport de la majorité au droit européen.

La deuxième remarque de Monsieur AUGOYARD est relative à la question de l'aménagement urbain. Saluant le travail de ses collègues élues et agentes, il rappelle qu'un projet d'aménagement d'un espace végétalisé et urbain est en cours à l'angle de l'avenue de Grande-Bretagne et de l'avenue Foch. Monsieur AUGOYARD propose de soumettre aux Conseils de Quartier le nom « Reine Élisabeth II ». La troisième remarque de Monsieur AUGOYARD concerne l'usage de l'écriture inclusive dans ce

rapport qui, malgré les difficultés de compréhension qui peuvent en résulter et que dénoncent les associations, semble être devenue la norme pour le nouvel exécutif.

Monsieur le Maire cède ensuite la parole à Monsieur BRUN qui, quant à la dénomination de cet espace amélioré, indique que de nombreuses dénominations ont déjà été formulées antérieurement au décès de la Reine. Monsieur BRUN évoque d'ailleurs que l'une de ces propositions concerne une grande Résistante dont le réseau clandestin était situé à quelques mètres de cet espace.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à prendre acte de ce rapport.

IL EST PRIS ACTE DE CE RAPPORT.

Rapport 06.22.323 – Attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 euros à l'association Lyon Urban Data – Tubà

Rapporteur: Madame Laurence CROIZIER

Monsieur le Maire demande à Madame CROIZIER de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CROIZIER: « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

L'association « Lyon Urban Data » porte un tiers-lieu d'innovation, facilitant les rencontres et échanges entre entrepreneurs, grands groupes, collectivités, associations, étudiants et citoyens intéressés par les enjeux urbains et numériques.

Elle est située au 227, cours Lafayette à Lyon 6^{ème} et, depuis 2014, accompagne et fédère ces différents acteurs dans la co-conception et l'expérimentation de services numériques innovants.

En 2022, l'association a souhaité développer des actions de sensibilisation à destination du grand public en matière de décarbonatation des activités urbaines par la conception, la mise en œuvre et l'animation d'un jeu pédagogique et ludique sur la thématique de la logistique urbaine dénommé « Libérer, Délivrer ». Ce jeu vise à sensibiliser les habitants du Grand Lyon à l'impact environnemental, social et sociétal de leurs modes de consommation en se focalisant sur la question des livraisons de marchandises des particuliers.

Par ailleurs, l'association a souhaité organiser des ateliers ludiques de sensibilisation autour de l'impact environnemental du cycle de vie d'un produit et de modes de consommation durable. Ces ateliers ont déjà eu lieu les 10 et 14 octobre, ateliers pour lesquels nous n'avons, bien sûr, pas eu d'informations et que nous n'avons donc malheureusement pas pu relayer.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 683 375 euros et le budget de l'action est de 51 500 euros.

La Ville de Lyon vous propose d'allouer à l'association « Lyon Urban Data » une subvention de 15 000 euros pour le projet de jeu, qualifié dans la délibération de « sérieux », « Libérer, Dé-livrer » et les animations en ateliers.

Je vous propose, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, de donner votre avis sur ce dossier. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNAMITÉ.

Rapport 06.22.324 – Fêtes de fin d'année – Illuminations 2022 : attributions de subventions d'un montant total de 161 486 euros aux associations de commerçants – Approbation de conventions

Rapporteur: Monsieur Hervé BRUN

Monsieur le Maire demande à Monsieur BRUN de bien vouloir présenter ce rapport.

M. BRUN: « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues,

Les illuminations de quartier mises en place par les associations de commerçants sont des événements majeurs des fêtes de fin d'année montrant le dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité.

Cette année, la mise en lumière des rues aura lieu du 25 novembre 2022 au 08 janvier 2023 inclus.

Afin de participer à l'effort collectif de sobriété énergétique rendu indispensable par la crise énergétique, la mise en lumière sera diminuée d'une heure par rapport aux années précédentes et se fera de 17 heures à 23 heures – au lieu de minuit.

Dans un même souci d'éco-responsabilité, les commerçants ont tenu à ce que, cette année, les matériaux utilisés soient des matériaux recyclés.

Pour le 6^{ème} arrondissement, les subventions vont concerner six associations dont :

- Le « Carré Roosevelt Lyon Rive Gauche » à hauteur de 17 344 euros ;
- L'association « Carré 6 Brotteaux » pour 4 953 euros ;
- L' « Union des commerçants Tête d'Or » à hauteur de 4 732 euros ;
- L' « Association des commerçants Saxe Saint Pothin » à hauteur de 20 000 euros ;
- Le « Triangle 6 » à hauteur de 6 798 euros ;
- « Vitton Actions » à hauteur de 4 554 euros.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions qui viennent d'être énumérées. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BRUGNERA.

Mme BRUGNERA: « Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je voterai bien évidement ce rapport. Ces illuminations sont importantes pour le quartier et nous remercions, bien sûr, tous les commerçants qui y participent.

Je voulais, à l'occasion de cette délibération – j'ai hésité avec celle sur la Fête des Lumières – dire un mot sur le Plan de sobriété et le Plan Lumière de la Ville de Lyon.

Nous sommes tous conscients des impacts de la guerre en Ukraine sur notre approvisionnement en énergie pour cet hiver. À ce titre, je partage totalement la volonté qui a été celle de la Ville de Lyon de bâtir ce Plan de sobriété avec l'objectif de réduction de 10 % de la consommation énergétique.

Je voulais toutefois vous faire part de quelques interrogations sur le volet lumière de ce Plan.

Depuis la mise en place du Plan Lumière en 1989, la Ville de Lyon et son service d'éclairage public sont devenus des références en la matière au niveau international. En lien avec la dynamique des premières Fêtes des lumières, s'est également développé, à Lyon, un écosystème économique d'excellence dans le domaine de la mise en lumière sur le plan patrimonial mais aussi sur le plan de l'éclairage des rues, et sur le volet formation de nos jeunes. D'ailleurs nous avons d'excellentes formations sur le sujet de la lumière à Lyon.

Dans ces domaines, l'innovation a été forte ces 30 dernières années, à la fois pour réduire la consommation d'énergie et pour réduire la pollution lumineuse.

Mais hélas, depuis 2020 et l'élection du nouvel exécutif de Monsieur DOUCET, on peut faire le constat que l'éclairage patrimonial de notre ville a été progressivement abandonné.

Nous sommes passés de sept jours par semaine à cinq, puis à quatre. Désormais, avec le plan sobriété, cet éclairage sera cantonné au samedi. Cette mise en lumière qui sublime notre ville, et qui fait aussi sa fierté et son attractivité, disparaît donc petit à petit.

Aussi je m'interroge sur le statut des mesures du Plan de sobriété: Sont-elles provisoires ou destinées à durer le temps que durera la crise énergétique, ou au contraire sont-elles destinées à être pérennisées? Deuxième question: quel est l'impact escompté en termes de consommation d'énergie de l'arrêt de de la mise en lumière patrimoniale? On sait, et on a eu des études qui nous ont été expliquées à l'Assemblée, que l'éclairage public ne constitue qu'une petite partie de la consommation d'énergie de nos collectivités territoriales, contrairement au chauffage qui est un vrai sujet. N'y a-t-il pas des gains d'efficacité réalisables sans éteindre purement et simplement l'éclairage de notre patrimoine lyonnais?

C'est vrai, nous sommes dans une situation d'urgence et il nous faut réduire notre consommation pour faire face à cet hiver, et même au-delà, pour moins consommer d'énergie. Mais il nous faut maintenir les services publics à destination des Lyonnais. Cependant, n'oublions pas non plus que la culture, le patrimoine, la mise en valeur de notre ville le soir quand la nuit tombe font partie de notre histoire lyonnaise et doivent être préservés en tant que tels.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur REVEL qui répond à Madame BRUGNERA que le patrimoine lyonnais n'est pas abandonné car la mairie de Lyon consacre désormais des millions d'euros à la rénovation du patrimoine pour assurer sa sobriété énergétique et ses caractères économe et confortable. Monsieur REVEL ajoute que l'éclairage lyonnais et son excellence persistent car il ne s'agit que d'une extinction quelques jours par semaine. Il conclue en précisant que cette décision est la résultante des choix opérés au niveau national qui ont conduit à une dépendance énergétique et que les chiffres annoncés par Madame BRUGNERA sont erronés.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote, à l'exception de Madame BURTIN, intéressée au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNAMITÉ.

Rapport 06.22.325 – Lyon - Paris 2024 – Milan Cortina 2026 – Soutien individuel aux athlètes de haut niveau – Approbation de conventions

Rapporteur: Monsieur Christian TERMOZ-MAZAN

Monsieur le Maire demande à Monsieur TERMOZ-MAZAN de bien vouloir présenter ce rapport.

M. TERMOZ-MAZAN: « Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Élus,

La Ville de Lyon souhaite accompagner les athlètes de haut niveau, issus d'associations sportives implantées sur notre territoire, dans leur préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

Par leur engagement et leur performance, ils assurent la promotion de leur discipline sportive et en permettent le développement.

Dans deux ans la France accueillera, à Paris, les Jeux Olympiques d'été du 26 juillet au 15 août et les Jeux Paralympiques du 28 août au 08 septembre.

La Ville de Lyon s'est positionnée pour accueillir les futures délégations en athlétisme, en gymnastique artistique, en basketball, en BMX, en rugby à 7 et en tennis de table qui souhaiteraient s'entrainer dans les équipements municipaux avant l'ouverture de la compétition.

En 2026, suivront les Jeux Olympiques et Paralympiques en Italie dans deux villes hautes : Milan et Cortina d'Ampezzo.

La compétition se déroulera du 6 au 22 février pour les Jeux Olympiques et du 6 au 15 mars pour les Jeux Paralympiques.

28 sportives et sportifs, listés haut niveau par le Ministère des Sports après avis des fédérations, parmi lesquels sept athlètes handisport et deux guides d'athlètes déficients visuels, se sont d'ores et déjà engagés dans la préparation des échéances olympiques.

Par ailleurs, la Ville de Lyon souhaite pour la première fois apporter son soutien aux guides des athlètes déficients visuels. Pour chaque sportive et sportif soutenu dans le cadre du dispositif, une convention tripartite entre l'athlète, le club dont il est issu et la Ville de Lyon fixe les obligations de chacune des parties et précise notamment le montant de l'aide allouée en fonction de la catégorie dans laquelle l'athlète est listé.

Une commission technique s'est réunie le 23 septembre 2022 afin de proposer une liste de ces sportives et sportifs.

La Ville de Lyon s'engage à financer les athlètes en fonction de leur classement dans chacune des catégories suivantes, A et B :

- Catégorie A : sportifs de catégorie « Élite » sur les listes ministérielles ;
- Catégorie B : sportifs de catégorie « Sénior » et « Relève » sur les listes ministérielles.

Dont les montants pour l'année 2022 sont :

- Pour la catégorie A : 7 500 euros ;
- Pour la catégorie B : 4 100 euros.

Dans le 6^{ème} arrondissement nous avons trois athlètes : deux du « Masque de Fer » (discipline paraescrime) et un du « Tandem Club Rhodanien » (discipline para-cyclisme).

Si ces dispositions recueillent votre agrément je vous propose, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Élus, de donner un avis favorable à ce rapport. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BRUGNERA.

Mme BRUGNERA: « Monsieur le Maire, chers collègues,

Notre pays accueillera en 2024, pour la première fois depuis un siècle, les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été. C'est un événement considérable, pour lequel nous nous préparons depuis plusieurs années et qui aura un retentissement mondial.

Par cette délibération, notre ville fait le choix de soutenir des athlètes licenciés dans des clubs de notre ville qui participeront à ces échéances.

28 sportifs de haut-niveau bénéficieront ainsi de ce soutien.

Je salue cette décision de soutenir nos athlètes et de soutenir à égalité le sport et le handisport, comme nous l'avions fait lors des précédentes olympiades. Je félicite également l'exécutif, une fois n'est pas coutume, de soutenir également les guides des athlètes déficients visuels, ce qui est une façon de reconnaître leur rôle fondamental dans le handisport.

Je voterai cette délibération. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNAMITÉ.

Rapport 06.22.326 – Projet éducatif lyonnais 2021-2026 Temps scolaire, périscolaire et extrascolaire – Année scolaire 2022-2023 : attributions, ajustements et compléments de subventions

Rapporteur: Monsieur Jean-Michel DUVERNOIS

Monsieur le Maire demande à Monsieur DUVERNOIS de bien vouloir présenter ce rapport.

M. DUVERNOIS: « Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je serai assez court puisque la présente délibération propose des ajustements pour certaines attributions de subventions ainsi que de nouvelles propositions de financement pour l'année scolaire 2022/2023 pour les activités scolaires et périscolaires afin de renforcer l'accompagnement des enfants aux enjeux de la transition écologique et de la citoyenneté; conformément au projet éducatif lyonnais.

Je vous propose donc d'émettre un avis favorable sur cette délibération. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNAMITÉ.

Rapport 06.22.327 – Modification du montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les activités de location de trottinettes en libre-service sans station sur le territoire de la Ville de Lyon

Rapporteur: Monsieur Marc AUGOYARD

Monsieur le Maire demande à Monsieur AUGOYARD de bien vouloir présenter ce rapport.

M. AUGOYARD: « Merci Monsieur le Maire,

Je vais aussi faire une présentation courte puisque la délibération est courte et que tout le monde l'a lue, évidemment.

Vous savez que la politique de déplacement connait de nombreuses évolutions et qu'il y a, notamment, la mise en place ou, en tout cas, l'offre aux habitants de notre ville de trottinettes en libre-service.

C'est un mode de déplacement qui a fait de nombreux débats lorsqu'il est arrivé. Il est vrai qu'il y avait une certaine anarchie qui s'était installée tant dans l'utilisation que dans le stationnement de ces engins.

Mais une réelle demande existe et il y a maintenant, aussi, une forme d'habitude qui a été prise, une forme d'encadrement de l'usage de ce mode de transport qui a été installée sur notre ville. J'y reviendrai tout à l'heure avec des chiffres pour vous donner un peu d'éléments concrets.

En ce qui concerne plus particulièrement cette délibération, il s'agit en fait de modifier le tarif annuel de la redevance d'occupation du domaine public qui aujourd'hui est fixé à 30 euros par trottinettes jusqu'à 1 999 engins et 45 euros à partir de 2 000 engins autorisés.

Suivant l'exemple de Paris en termes de tarification de l'occupation du domaine public, et même si en termes de gestion urbaine je ne suis pas certain qu'il faille toujours s'inspirer de Paris, il est donc proposé de passer ce tarif à 60 euros ; comme cela est déjà le cas dans la capitale.

Comme quoi, peut-être que la présence de nombreux parisiens dans les cabinets à la mairie fait que nous nous inspirons un peu trop de ce qui se passe à Paris. J'espère que nous n'arriverons pas à avoir

des cagettes, vous savez pour protéger l'espace public ou à avoir un espace public complétement dévasté, comme on peut le voir à Paris.

Je vous ai promis quelques chiffres pour illustrer la délibération concernant ces trottinettes.

Je vous ai dit que nous avons réussi à encadrer le stationnement des trottinettes depuis le début du mandat et ce avec la Ville de Lyon, car c'est un travail qui a été fait en commun mais qui a été fait en expérimentation dans les 6ème et 7ème arrondissements.

Nous avons donc déjà installé 44 emplacements aménagés pour y mettre des engins type trottinettes électriques – des places de stationnement ont été neutralisées à cet effet – ce qui fait que les personnes doivent se garer sur ces emplacements pour que leur abonnement s'arrête et que les choses soient organisées.

Nous avons par ailleurs six espaces qui sont en cours d'aménagement dans le cadre du déploiement du double sens cyclable sur la partie entre la rue Garibaldi et la ligne de chemin de fer, mais j'y reviendrai tout à l'heure dans les questions diverses. Il y aura donc 50 emplacements à la fin de l'année 2022.

Il m'a été communiqué un chiffre qui, je dois vous l'avouer, m'a surpris au premier abord : 50 000 trajets en trottinettes en libre-service qui ont débuté, au mois de septembre 2022, dans le 6ème arrondissement. C'est-à-dire, un trajet par habitant.

Je vous ai entendu Monsieur REVEL, les habitants ne quittent pas le quartier puisqu'ils reviennent. Et, je vais vous dire, ils quitteraient encore plus les autres arrondissements car malgré ce chiffre très haut, le 6ème arrondissement n'est que 5ème. Cela voudrait dire qu'il y a quatre autres arrondissements que l'on fuirait encore davantage. Je vous ferai la charité de ne pas vous dire lesquels mais il semblerait qu'ils soient tous gérés par votre majorité.

Blague à part, je vous propose de voter pour cette délibération qui consiste à augmenter cette tarification pour les prestataires de trottinettes en libre-service. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BRUGNERA qui souhaite rappeler que le sujet des trottinettes, sur la route mais surtout sur les trottoirs, est un sujet de plainte récurrent et qui amène quelques questions quant à l'allure, la circulation et le stationnement sur les trottoirs. Madame BRUGNERA demande si, à terme, quand les trottinettes ne sont pas stationnées sur les emplacements réservés les utilisateurs seront verbalisés.

Monsieur AUGOYARD répond que si l'utilisateur souhaite que son trajet, et donc sa facturation, s'arrêtent, il doit stationner sa trottinette sur les emplacements réservés. Il revient aussi sur l'allure des trottinettes et précise qu'un encadrement est fait sur la vitesse, dans certains axes et endroits, pour éviter des débordements en la matière.

Monsieur AUGOYARD en profite pour ajouter qu'un contrôle accru est maintenant effectué sur l'âge des utilisateurs et continue de se développer.

Madame BRUGNERA demande comment l'ensemble de ces mesures expérimentées dans les 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements vont être déployées à l'ensemble de la Ville de Lyon et si d'autres axes vont faire l'objet d'une limitation de vitesse pour ces engins.

Monsieur AUGOYARD répond que le déploiement est en cours et qu'une limitation est déployée pour les axes piétons (type rue de la République) espaces qui ne sont pas présents dans le 6ème arrondissement.

Monsieur le Maire remarque un apaisement quant à l'usage des trottinettes dans l'espace public et donne la parole à Monsieur AUGOYARD qui souhaite compléter son propos. Monsieur AUGOYARD précise que cette offre de service correspond à un besoin et questionne l'offre de transports en commun de notre territoire, notamment pour desservir les quartiers de Perrache et de Confluence.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNAMITÉ.

Rapport 06.22.328 – Approbation de l'offre de financement de l'ADEME et de la convention de partenariat avec le bureau d'études MEDIECO dans le cadre de l'appel à projets AACT'AIR « Aide à l'action des collectivités territoriales et locales en faveur de l'air » piloté par l'ADEME

Rapporteur : Madame Françoise BLANC

Monsieur le Maire indique que, contrairement à ce qui est inscrit à l'ordre du jour, ce sera Madame BLANC qui présentera ce rapport.

Mme BLANC: « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

En 2014, une Stratégie Nationale sur les Perturbateurs Endocriniens, selon l'acronyme « SNPE », a vu le jour.

L'Europe s'est également emparée de ce sujet et a désormais en charge de définir avec précision ce que sont les perturbateurs endocriniens. Certaines substances mutagènes ou reprotoxiques ont déjà été interdites dans des produits d'usage courant.

La Ville de Lyon, signataire de la charte des « Villes et Territoires Sans Perturbateur Endocrinien », a souhaité faire évaluer l'incidence de certains composés semi-volatils, notamment les phtalates, sur des enfants de moins de trois ans, au sein de trois crèches municipales, échantillonnées selon certains critères de construction.

Les phtalates se retrouvent dans les adhésifs, certains revêtements de sol, les plastiques alimentaires, les détergents, les produits d'hygiène et touchent environ 80 % de notre environnement intérieur.

Un appel à projets auprès de la Ville de Lyon a donc été lancé par « l'Aide à l'Action des Collectivités Territoriales en faveur de la Qualité de l'Air » afin de mettre en œuvre toute opération visant à améliorer l'air ambiant.

Ce projet se chiffre à 62 936 euros, dont 16 236 euros pour le temps de travail des agents, ce qui explique la précision à l'euro près.

L'organisme financeur est l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), établissement public, et MEDIECO est le prestataire technique de l'opération.

En fonction de l'importance de ce projet dont l'application en sera ensuite élargie, je vous propose un vote favorable pour cette décision et vous remercie de votre attention. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNAMITÉ.

Rapport 06.22.329 – Attribution d'une subvention au Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA)

Rapporteur: Madame Laurence CROIZIER

Monsieur le Maire demande à Madame CROIZIER de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CROIZIER : « Monsieur le Maire, mes chers collègues,

L'association « Réseau National de Surveillance Aérobiologique » (RNSA) recueille, analyse et interprète les particules biologiques (pollens et spores) présentes dans l'air et susceptibles d'avoir une incidence sur le risque allergique pour la population.

Son centre de coordination, est basé à Brussieu et reçoit les résultats des analyses polliniques et les informations cliniques associées. Ainsi, il peut assurer la rédaction de bulletins allergo-polliniques composés d'informations polliniques, cliniques et du risque d'allergie lié.

La délibération qui vous est proposée concerne l'attribution d'une subvention de 4 000 euros à cette association au titre de ses missions de mesures des pollens sur la Ville de Lyon et de la diffusion de l'indice allergique associé à ces mesures et comprend le déploiement d'un nouveau capteur.

Je vous propose, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, de donner votre avis sur ce dossier. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNAMITÉ.

Rapport 06.22.330 - Attributions de subventions pour la protection animale

Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER

Monsieur le Maire demande à Madame CROIZIER de bien vouloir poursuivre.

Mme CROIZIER: « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de ses missions et obligations réglementaires, la Ville de Lyon intervient en matière de santé animale.

Pour l'aider dans cette tâche, des associations interviennent et assurent des missions spécifiques.

Deux associations sollicitent des subventions pour accomplir leurs missions. C'est l'objet de cette délibération.

La première est la « Société Protectrice des Animaux » (SPA) pour laquelle il vous est proposé le principe d'une subvention de 5 000 euros au titre de ses missions de soins et surveillance des animaux.

La seconde est l'association « Les Chats de Loyasse », pour laquelle il vous est proposé le principe d'une subvention de 8 500 euros au titre des missions de capture, stérilisation et identification des chats, puis à leur relâche sur le site.

Ce montant correspond au montant du loyer annuel pour le local, qui servira de lieu de « transition » pour les chatons et chats adultes qui seront trouvés pendant les captures lors des campagnes de stérilisation ou les animaux qui sont signalés sur Lyon.

Je vous propose, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, de donner votre avis sur ce dossier. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNAMITÉ.

Rapport 06.22.331 – Attribution de subventions de fonctionnement à 6 structures culturelles sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) et Casino pour un montant global de 78 500 euros – Approbation de conventions

Rapporteur : Madame Analia CABRERA

Monsieur le Maire demande à Madame CABRERA de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CABRERA: « Monsieur le Maire, chers Élus,

Sur les Conseils municipaux de janvier à juillet de cette année, 168 structures ont été subventionnées par la Ville de Lyon pour un montant total de 1 946 500 euros sur le Fond d'Intervention Culturel (FIC) et le Fond Casino.

Cette délibération concerne une dernière attribution à six structures culturelles.

Il nous est proposé aujourd'hui de voter une subvention de 30 000 euros, en ce qui concerne notre arrondissement, sur un budget total de 67 050 euros.

Nous nous félicitons que la Ville de Lyon puisse soutenir à ce niveau la première édition du festival « Les rencontres hétéroclites » dont le siège de l'association se trouve dans notre arrondissement. Ce festival se déroulera au Palais de la Bourse les 26 et 27 novembre.

Le Grand Casino de Lyon contribue à la politique culturelle de la ville à hauteur de plus de 400 000 euros annuellement. Nous voudrions rappeler qu'autrefois nous disposions d'une enveloppe annuelle de 9 000 euros. Cette cagnotte, certes modeste, était indispensable à l'animation culturelle de proximité.

La Dotation d'Animation Locale (DAL) est bien insuffisante si nous voulons maintenir et construire du lien entre nos habitants.

Lors de nos premières rencontres avec l'exécutif actuel, la décentralisation au profit des arrondissements avait été évoquée. Nous ne constatons que l'inverse.

Je voudrais mentionner ici toute l'offre culturelle gratuite que nous proposons aux habitants : expositions, conférences, séances de cinéma pour les enfants, concerts pour les seniors, concert en chaussettes à venir pour les 0-3 ans, notre premier festival de cinéma du 17 au 19 novembre, événements auxquels vous êtes, bien sûr, tous conviés et je serai ravie de vous retrouver.

Ceci étant dit, chers collègues, je vous prie de donner votre avis sur ce dossier. »

Monsieur le Maire rappelle que plus de 20 événements se sont tenus sur le mois de septembre dernier et partage sa satisfaction quant à la programmation culturelle conduite sur l'arrondissement, cette dernière couvrant de larges sujets et étant très vaste.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNAMITÉ.

Rapport 06.22.332 – Lyon 6ème – Mise à disposition par bail emphytéotique administratif au profit de la SACVL de l'immeuble situé 47 rue Pierre Corneille – El 06036 – N° inventaire 06036 A 000, 06036 A 001, 06036 A 002, 06036 A 003, 06036 A 004, 06036 A 005, 06036 A 006, 06036 A 007, 06036 A 008, 06036 A 009, 06036 A 010 et 06036 T 001

Rapporteur: Madame Houria DELLI

Monsieur le Maire demande à Madame DELLI de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme DELLI: « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Élus,

Mise à disposition par bail emphytéotique d'un immeuble, propriété de la Ville de Lyon, et situé 47 rue Pierre CORNEILLE à Lyon 6ème, au profit de la SACVL.

La Ville de Lyon possède neuf logements et un local commercial au sein de l'ensemble immobilier situé au 47 rue Molière à Lyon 6ème, issu d'un legs de la famille DUCROUX CADOT consenti en 1922.

Deux immeubles composent cet ensemble immobilier. L'immeuble principal est composé en rez-dechaussée, d'un local commercial actuellement occupé et de cinq étages de logements avec, en fond de parcelle, un bâtiment de trois niveaux. La propriété de circulation de ces deux tènements est partagée avec l'immeuble situé au niveau du 45 de la même rue.

Sur neuf logements, trois sont actuellement occupés.

La Ville de Lyon propose de mettre à disposition au profit de la SACVL, par bail emphytéotique, les deux bâtiments en vue de leur réhabilitation incluant la rénovation et le conventionnement à destination de logements sociaux.

Six d'entre eux, relèveront d'un conventionnement PLUS (Prêt Local à Usage Social) et trois d'un conventionnement PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration). Un appartement sur cour, sera transformé en local d'activité, un logement vacant sera divisé en deux appartements. Enfin, cinq logements vacants seront affectés à l'association « ALYNEA » pour une occupation à caractère social, en direction, principalement, de mères isolées avec enfants.

Le budget de travaux est évalué à 770 000 euros (rénovation des logements, ravalement de façade des deux bâtiments, et changement des menuiseries extérieures). Ces biens seront mis à disposition pour une durée de 60 ans. La SACVL devra verser un droit d'entrée de 362 460 euros et versera une redevance annuelle de 21 300 euros par an à partir de la 21ème année indexée sur l'indice de référence des loyers par l'INSEE.

Nous avons, à maintes reprises, je souhaitais le souligner, interrogé sur le devenir de ce bâtiment et nous réjouissons qu'un projet nous soit enfin présenté.

Nous sommes toutefois toujours dans l'attente d'une date de rencontre, demandée depuis le mois de juin 2022, concernant cet immeuble et que nous ne désespérons pas d'avoir très prochainement. Nous maintenons notre volonté d'être associés à tous les projets immobiliers impulsés par la Ville et situés sur notre arrondissement.

Je vous demanderai, dans l'attente, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Élus, de donner un avis favorable à cette délibération. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote, à l'exception de Messieurs AUGOYARD et BILLARD, intéressés au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNAMITÉ.

Rapport 06.22.333 – Approbation des nouvelles grilles tarifaires et conditions générales de vente, conditions d'entrées et de visites dans les musées de la Ville de Lyon et impact sur certaines gratuités de la Bibliothèque Municipale

Rapporteur : Madame Analia CABRERA

Monsieur le Maire demande à Madame CABRERA de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CABRERA : « Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il nous est proposé de procéder à l'approbation de nouvelles grilles tarifaires et conditions de gratuité dans les musées de la Ville de Lyon et de la Bibliothèque municipale.

Je les cite ici car nous fiers de ces structures et de leurs collections : le musée des Beaux-Arts, le musée d'Art Contemporain, le musée Gadagne, le musée de l'Imprimerie, le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation et le musée Malartre.

Les tarifs n'ayant pas évolués depuis 2016, nous trouvons ce travail tout à fait pertinent. Ceci dit, nous aurions aimé voir une réflexion plus large, comme évoqué par mon collègue Monsieur Romain BILLARD en commission culture la semaine dernière, sur une gratuité totale pour les habitants de la Ville de Lyon.

Qu'une tarification pour les groupes, les expositions temporaires ou les activités de médiation soient facturées, cela est compréhensible. Cependant, les tarifs pratiqués peuvent encore être dissuasifs pour les habitants rencontrant des difficultés financières, a fortiori dans le contexte actuel.

Si ces dispositions, toutefois, recueillent votre agrément, je vous prie de les adopter. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNAMITÉ.

Rapport 06.22.334 – Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et SYTRAL Mobilités, relative au transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'éclairage public et d'espaces verts, dans le cadre de la création de la ligne de tramway T6 Nord Hôpitaux Est – La Doua. Lancement de l'opération n°60076002 « CTMO création de la ligne de tramway T6 Nord – Hôpitaux Est – La Doua » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-5, programme 00012

Rapporteur: Monsieur Marc AUGOYARD

Monsieur le Maire demande à Monsieur AUGOYARD de bien vouloir présenter ce rapport.

M. AUGOYARD: « Merci Monsieur le Maire,

Je dois vous avouer que je n'étais pas préparé parce qu'en lisant l'ordre du jour nous avions quelque peu été surpris. Nous avons eu peur que la mairie de Lyon ait confondu le T6 et le T9 et, comme je sais qu'ils sont très précautionneux sur les questions du T9, on craignait une espèce de retour en arrière.

Ceci dit, le dossier n'a pas été retiré de l'ordre du jour, il convient donc de l'examiner, d'en parler et peut être même d'en prendre l'opportunité pour élargir un peu le sujet.

Comme vous le savez la ligne T6 est une ligne importante de notre agglomération, car c'est aujourd'hui la ligne qui relie Debourg aux Hôpitaux Est et il est question de la prolonger vers le Nord, c'est-à-dire en direction de La Doua.

La ligne T6 fonctionne déjà sur la partie Sud et il envisagé de construire cette prolongation jusqu'à La Doua, ce qui fait à peu près 5,4 kilomètres. Il est envisagé de faire circuler sur cette ligne environ 55 000 voyageurs, un chiffre qui nous donne envie d'avoir d'autres aménagements pour d'autres lignes qui ont cependant été conservées en trolleybus sur notre arrondissement.

Il y a donc dans cette délibération l'idée d'envisager la répartition des tâches entre la Ville de Lyon et le SYTRAL, c'est quelque chose de très fréquent en ce qui concerne plus particulièrement les compétences de la Ville en matière d'espaces verts et d'éclairage public.

Mais cette délibération, finalement, ne concerne pas du tout le 6ème arrondissement, parce qu'encore une fois passer de Pinel à La Doua en passant par le 6ème arrondissement c'est faire ce que l'on appelle un détour. Il y a quelques détours dans Villeurbanne mais en tout cas directement jusqu'à La Doua, donc nous ne sommes vraiment pas concernés. Lyon l'est de manière limitrophe, alors peut être que comme le 6ème est dans la 4ème circonscription pour l'Assemblée Nationale, nous avons considéré que nous étions un peu touchés par le sujet mais cela semblé tiré par les cheveux.

En revanche, le sujet est très intéressant car il nous permet d'aborder la question des transports en commun dont on a vu, ces derniers temps dans notre ville, qu'ils posaient énormément de problèmes pour les usagers.

Nous avons dans notre agglomération, et depuis les années 80, bâti un système de transports en commun qui est remarquable, qui est reconnu dans le monde entier d'ailleurs pour son efficacité, pour sa propreté, pour son confort et pour de nombreuses autres choses pour lesquelles il va sans doute falloir passer au passé composé voire même au passé simple.

Il est important que les autorités comme le SYTRAL, qui gèrent cela dans notre agglomération, aient conscience qu'il est nécessaire de garder une offre de transports en commun compétitive parce qu'elle reste l'alternative la plus sure à l'usage de la voiture individuelle. Si aujourd'hui on veut pousser, ou en tout cas inciter, les lyonnais et les grands lyonnais à changer de mode de déplacement, il faut développer les modes comme le vélo. Nous l'avons d'ailleurs fait dans notre métropole avant 2020 et cela a très bien marché. On l'a fait dans notre arrondissement avant 2020 donc on a rien inventé làdessus.

Mais, jusqu'en 2020, il a toujours été dans la ligne et dans la philosophie globalement partagée de développer les transports en commun et de ne pas faire des ersatz de grands projets pour en fait ne pas répondre à une vraie demande.

Alors aujourd'hui il y a plusieurs sujets sur lesquels on pourrait être un peu en regret. Il y a le plan métro qui a été abandonné il y a quelques années maintenant. On parle aussi d'irriguer le Parc de la Tête d'Or et c'est un enjeu métropolitain fort de transports en commun. Un métro aurait été parfait, notamment avec une ligne qui aurait pu aller jusqu'à Rillieux voire au-delà.

Il y a aussi d'autres réflexions qui auraient pu être portées. Je suis toujours dans un très fort regret que la métropole et la région, pour des raisons purement politiques, ne se mettent pas d'accord pour régler le problème du RER dans notre agglomération qui est une nécessité et qui pourrait être réglé assez rapidement si la volonté politique existait des deux côtés. Il ne s'agit pas de dire que l'une des majorités a plus tort que l'autre, les deux doivent se mettre d'accord, il en va de l'intérêt général et cela est important.

Donc voilà les éléments que l'on aurait pu dire à l'occasion de ce dossier qui ne nous concerne pas mais qui finalement nous permet de rappeler que, dans le 6ème arrondissement aussi, nous avons le droit d'évoquer ces transports en commun et d'avoir une vision un peu plus forte des transports en commun sur les temps qui viennent.

Je pense qu'il est vraiment nécessaire que, dans le prochain plan de mandat pour le SYTRAL, on ait une action forte qui soit menée sur les transports en commun, sur les modes lourds notamment, pour qu'à Lyon nous ayons une offre qui reste compétitive et qui réponde à ce que nous espérons tous, c'est-à-dire que la part de la voiture individuelle diminue.

En ce qui concerne cette délibération, puisque nous ne sommes absolument pas concernés mais que le sujet reste intéressant car la ligne T6 Nord est importante, et pour marquer notre surprise auprès de l'Hôtel de Ville – qui a tendance à nous donner des dossiers sur lesquels nous n'avons rien à dire et qui oublie parfois de nous donner des dossiers sur lesquels nous avons beaucoup à dire – je vous propose de ne pas participer au vote et de laisser le choix à ceux qui voudront bien participer à ce vote d'entériner ou non cette délibération.

Monsieur le Maire indique que n'ayant pas de légitimité territoriale sur cette délibération, il rejoint Monsieur AUGOYARD et précise que la majorité ne prendra pas part au vote.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur REVEL qui répond à l'appel de Monsieur AUGOYARD sur le développement des transports en commun sur la métropole lyonnaise en précisant que le SYTRAL, depuis 2021, a triplé son budget d'investissement pour le porter à trois milliards d'euros.

Monsieur AUGOYARD répond que l'argumentation par les chiffres ne permet de savoir quels sont les projets et actions effectivement conduits. Ce budget pourrait effectivement, selon lui, avoir été augmenté

pour procéder à des travaux de rénovation nécessaires sur des infrastructures existantes et non pour développer l'offre existante.

Madame BRUGNERA donne une explication de vote en précisant que l'extension de la ligne T6 demeure importante pour assurer l'accessibilité au plus grand nombre des Hôpitaux Est et notamment aux habitants du 6ème arrondissement.

Monsieur AUGOYARD rappelle son accord avec le projet soumis mais dénonce la méthode d'établissement de l'ordre du jour et de concertation de l'Hôtel de Ville.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote. Cependant, Monsieur le Maire rappelle que la majorité, n'ayant pas de légitimité territoriale sur ce rapport, ne prendra pas part au vote.

M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M. AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M. BRUN, Mme CABRERA, M. BOUZARD, Mme TRIBALAT, M. SOULIER, Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. STUDER, Mme AZOULAY, Mme BURTIN, M. AUGOYARD ne prennent pas part au vote.

Votent pour Mme DELAUNAY, M. REVEL, Mme LAHMAR, Mme LACROIX, Mme NAZARET et Mme BRUGNERA.

Pas d'abstention.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNAMITÉ.

Rapport 06.22.335 – Approbation et autorisation de signature du Contrat Local de Santé 2022-2027 de Lyon

Rapporteur: Madame Françoise BLANC

Monsieur le Maire demande à Madame BLANC de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme BLANC: « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Le Contrat Local de Santé, ou « CLS », a été créé par la loi Hôpital Patients Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009.

Le premier CLS, en Ville de Lyon, remonte à 2015 et est resté actif jusqu'en 2019.

Le 9 février 2022, des maires et représentants de grandes agglomérations telles que Barcelone, Francfort, Athènes, Paris, Leipzig, Birmingham, Braga, Lyon, au nombre de 27, se sont réunis en notre ville afin de s'engager dans une démarche de santé globale, répondant au concept « one health ». Ce dernier couvre la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale.

Dans cette globalité, le CLS est un outil porté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale, en l'occurrence la Ville de Lyon, afin de réduire les inégalités sociales de santé. Il couvre la période de 2022 à 2027.

Plus de 2 000 personnes ont participé aux divers ateliers, partageant leur vision d'une certaine santé et contribuant ainsi à la création des 43 fiches constitutives du CLS. Celui s'articule autour de quatre axes :

- Axe 1 : Promouvoir des milieux de vie favorables à la santé et au bien-être de tous :
- Axe 2 : Développer et améliorer la prévention, la promotion et l'éducation à la santé ;
- Axe 3 : Favoriser un accès à la santé et aux droits pour toutes et tous ;
- Axe 4 : Développer la coordination, la mise en réseau et l'expertise de l'écosystème des acteurs du champ de la santé.

Après ces explications très sommaires, car cela est prélevé dans un ensemble de 250 pages, mais afin de s'inscrire dans une démarche de santé globale, je vous demande d'approuver ce rapport autorisant la Ville de Lyon à signer le Contrat Local de Santé 2022-2027.

Merci de votre attention. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNAMITÉ.

Rapport 06.22.336 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 4 125 740 euros relatifs à une opération de réhabilitation de 74 logements situés 13, 15, 17 et 19 boulevard Jules Favre et 3 rue Chevillard à Lyon 6ème

Rapporteur: Madame Houria DELLI

Monsieur le Maire demande à Madame DELLI de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme DELLI: « Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Élus,

Ce projet de délibération a pour objet une garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ALLIADE HABITAT pour la souscription de trois emprunts d'un montant de 4 125 740 euros contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC), et destinés à financer une opération de réhabilitation de 74 logements situés 13, 15, 17 et 19 boulevard Jules FAVRES et 3 rue CHEVILLARD à Lyon 6ème, et contractés auprès de la CDC par contrat de prêt numéro 134977.

En contrepartie, la SAHLM ALLIADE HABITAT s'engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 30 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 10 696 m².

À ce jour, le montant d'autorisation de la garantie d'emprunt dont bénéficie la SAHLM ALLIADE HABITAT s'élève à 36 334 888,66 euros.

La garantie de la Ville est engagée pour toute la durée du prêt.

La Ville se réserve toutefois le droit de prendre une hypothèque ou un nantissement sur les biens de la SAHLM ALLIADE HABITAT.

Bien que la mairie du 6^{ème,} et je tiens à le préciser une seconde fois, soutienne ce type de projets, je regrette que pour ce dernier nous n'ayons pas plus d'informations :

- D'une part, sur les travaux de réhabilitation, en tout cas leurs détails, notamment si le ravalement de façade est prévu, s'il y a des travaux d'ordre énergétique ;
- Et, d'autre part, sur la typologie des logements et leur catégorisation. Pour expliquer plus clairement, s'il s'agit de PLAI pour de tout petits revenus, de PLUS ou de PLS comme cela est habituellement indiqué dans les projets de rapports.

En tout cas, pour ce projet-là, je demande quelques détails que j'espère avoir assez rapidement.

Je vous demanderai, en attendant, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Élus, et malgré cette absence d'éléments, de donner un avis favorable à cette délibération. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNAMITÉ.

Rapport 06.22.337 - Question écrite au Maire de Lyon

Rapporteur : Monsieur Pascal BLACHE

Monsieur le Maire se fait rapporteur de la question écrite du Conseil du 6ème arrondissement au Maire de Lyon.

M. LE MAIRE : « Je me fais rapporteur de la question écrite de notre Conseil d'arrondissement, cette dernière est la suivante :

« Un appel à manifestations d'intérêt, dit « AMI », va-t-il être lancé pour le Musée GUIMET d'ici cette fin d'année 2022 ? »

Permettez-moi de vous expliquer les raisons de cette question.

En date du 15 septembre 2022, le Musée GUIMET, appelé aussi « Palais GUIMET », a rouvert ses portes. Pour être plus exacte, une partie du Musée GUIMET a rouvert.

Comme de nombreux lyonnais, nous avons été heureux de pouvoir à nouveau fouler le sol de ce palais.

Bravo pour ce coup de communication : « L'exécutif en place a rouvert le Musée GUIMET fermé depuis 15 ans. ».

Mais une fois entrés à l'intérieur, lorsque nous avons pu revisiter le lieu, c'est une autre histoire puisque nous sommes là dans une situation où nous avons découvert un lieu très délabré. Tout à fait dans le thème, me direz-vous, de la biennale « Manifeste de la Fragilité ».

La commission sécurité a d'ailleurs longtemps hésité à donner un avis favorable à l'ouverture de ce site.

Permettez-moi de revenir sur les échanges que j'ai eus, en début de mandat, avec Madame HENOCQUE à l'heure de la définition des projets de la PPI.

Sous le mandat précédent, des études étaient en cours de réalisation afin d'implanter « les Ateliers de la Danse » au sein du Musée GUIMET. J'ai suivi ce dossier-là car j'étais déjà maire sur le mandat précédent.

Ce projet, de 20 millions d'euros au départ, puis de 30, et encore un peu plus pour finir, je ne le soutenais pas : trop cher pour un projet qui ne rendait pas accessible le Musée GUIMET à l'ensemble des lyonnais et grands lyonnais, dans un site qui était, dans tous les cas, à réinventer.

J'ai donc été d'accord avec Madame HENOQUE qui a proposé de stopper le projet afin de donner une nouvelle destination au Musée GUIMET.

Madame HENOQUE m'avait indiqué qu'elle me proposerait une date de rendez-vous sur cette fin d'année afin de travailler ensemble sur un Appel à Manifestations d'Intérêt, procédure intéressante puisqu'elle évite d'engager des coûts trop importants.

Pas de rendez-vous à l'horizon pour le moment.

Par ailleurs, nous sommes inquiets des déclarations de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT qui prévoit une programmation culturelle dans ce lieu jusqu'en 2026. Je ne sais pas comment cela peut se passer mais, je la remercie, puisque rendez-vous est pris pour être associé à la dite programmation.

Nous sommes inquiets car à l'heure où toutes les administrations cherchent à faire des économies, le Musée GUIMET, en l'état est une véritable gabegie d'argent public. Je m'explique rapidement : 500 000 euros, c'est le budget de fonctionnement que les lyonnais payent pour quatre mois d'ouverture du Musée GUIMET.

Il faut comprendre que, dans ce musée, comme rien n'est aux normes, nous sommes obligés de multiplier les charges, le personnel, la surveillance et donc le coût d'exploitation est extrêmement important.

Si l'on fait une moyenne basse du taux d'occupation, huit mois sur 12, pour des expositions prochaines, la Ville de Lyon va débourser 4 millions jusqu'en 2026. 4 millions qui ne serviraient à aucune modification structurelle de ce musée. Un peu de l'argent jeté par les fenêtres.

Ces 4 millions pourraient servir à financer des études pour engager un vrai projet avec une vraie destination, enfin, pour que ce lieu retrouve toute sa splendeur sans doute modifiée à l'aune d'une période qui est 2022.

Voici donc la question que nous souhaitons poser : «Un Appel à Manifestations d'Intérêt va-t-il être lancé pour le Musée GUIMET d'ici cette fin d'année 2022 ?». »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LACROIX qui rejoint Monsieur le Maire quant au fond de la question mais ne pense pas que le délai de lancement fixé soit raisonnable et réalisable techniquement.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CROIZIER qui rappelle que l'engagement de lancer l'AMI avait été pris pour la fin d'année 2022, d'où le rappel dans la question qui est ici posée.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame BRUGNERA.

Mme BRUGNERA: « Cela fait maintenant 15 ans que le Musée GUIMET a fermé ses portes.

Il a rouvert au public dans le cadre de la biennale d'Art Contemporain, mais néanmoins l'avenir du Musée GUIMET est très incertain depuis que le maire de Lyon a annoncé l'abandon du projet d' « Ateliers de la Danse » et qu'aucun autre projet pérenne n'a vu le jour.

Le risque est réel que ce bâtiment ne se dégrade irrémédiablement et cette situation est incompréhensible pour nous tous. C'est un bâtiment qui a pourtant un potentiel intéressant, nous savons que certains acteurs privés ont commencé à réfléchir à sa réhabilitation.

Par ailleurs, j'ai vu qu'un appel à mécénat avait été lancé pour une autre réhabilitation qui nous importe, celle des serres du Parc de la Tête d'Or, je l'ai lu, autre monument du 6^{ème} arrondissement.

Pourquoi ne pas imaginer la même chose pour le Musée GUIMET?

Encore faudrait-il avoir un projet sur ce lieu et contrairement à ce qu'a dit Monsieur REVEL tout à l'heure, non le patrimoine de la Ville de Lyon n'est pas entièrement réhabilité, rénové et conservé. La preuve avec le Musée GUIMET dont on peut dire qu'il est aujourd'hui, en grande partie, abandonné par l'exécutif lyonnais.

Je me joins à votre question Monsieur le Maire.

Merci. »

Monsieur REVEL se voit céder la parole par Monsieur le Maire pour rappeler que le Musée GUIMET est fermé depuis 15 ans et que le programme de l'exécutif de la Ville de Lyon prévoyait explicitement que le Musée GUIMET ne faisait pas partie de la PPI. Monsieur REVEL s'associe toutefois à la question sans pour autant cautionner le délai proposé, intenable par les services de la Ville de Lyon qui sont surchargés, notamment avec la survenance de la crise énergétique.

Madame CROIZIER répond que le lancement d'un AMI ne représente pas une charge plus lourde, pour les services, que le lancement de l'ensemble des projets conduits sur la Ville de Lyon et que ce dernier aurait pu être glissé dans le plan de charge pour répondre à l'engagement pris.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

*_*_*

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer aux questions diverses.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur AUGOYARD qui souhaite formuler deux observations sur les mobilités :

- La première concerne la concertation en cours sur le projet de Voie Lyonnaise n° 4. Monsieur AUGOYARD encourage les habitants et les élus à participer pour que l'ensemble des voix soient entendues :
- La seconde est une information sur le déploiement des arceaux vélos sur la phase 3 du double-sens cyclable entre la rue Garibaldi et la ligne de chemin de fer. Beaucoup d'habitants ont manifesté leur surprise quant à la suppression de places de stationnement aux angles de rue pour faire place à ces arceaux vélos peu utilisés. Monsieur AUGOYARD rappelle que la loi LOM, pour des raisons de sécurité, et notamment de visibilité piétonne, induit le déploiement d'arceaux vélos ou d'emplacements réservés (type station de trottinettes en libre-service), aux angles de rue. Le déploiement du double sens cyclable répond donc à une double demande : augmenter l'usage du vélo et l'offre de stationnement pour ce mode de déplacement tout en sécurisant les traversées piétonnes.

Monsieur le Maire cède ensuite la parole à Monsieur REVEL qui questionne Monsieur AUGOYARD sur les projets d'implantation sur le quartier Bellecombe.

Monsieur AUGOYARD répond que l'implantation de ces équipements est plus complexe du fait de la limite avec la commune de Villeurbanne mais cela n'empêche pas les implantations, certains projets étant d'ores et déjà en cours.

Monsieur le Maire complète le propos en indiquant qu'une réunion liée au quartier Bellecombe a permis d'apaiser de nombreux sujets, notamment ce dernier.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur AVAKIAN.

M. AVAKIAN: « Je voudrai vous remercier Monsieur le Maire pour ces quelques mots que vous avez eus en début de ce Conseil d'arrondissement pour l'Arménie.

Ce petit pays à une foi, une tradition, une culture, une histoire ancestrales.

Ce petit pays, de trois millions d'habitants, enclavé, ne demande qu'à vivre en paix.

Ce petit pays a des liens indéfectibles avec la France.

Ce petit pays est le dernier poste avancé au front de l'Europe.

Ce petit pays, qui a vu fuir mes grands-parents lors du génocide de 1915, vous remercie, vous et l'ensemble des Élus, pour l'attention que vous lui avez portée ce soir.

Merci. »

Madame BRUGNERA se voit céder la parole pour savoir s'il est possible de ramener la date de convocation des prochains Conseil d'arrondissement au lundi soir.

Madame CROIZIER rappelle que le 6ème arrondissement est associé à Octobre Rose et que, dans ce cadre, le jeudi 20 octobre sera dédié à cette opération au sein de plusieurs établissements (écoles, mairie, ...).

*_*_*

Prochaine séance du Conseil d'arrondissement

La prochaine séance du Conseil d'arrondissement aura lieu le mardi 29 novembre 2022 à 18 h 30 et sera précédé d'un CICA.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 06.

*_*_*